



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 mai 2024
N° 40

OBJET : Création d'emplois saisonniers (maîtres-nageurs).

Date de la convocation :
14/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le mardi 14 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AIUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 10

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur RAFFALLI Louis et Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Madame AIUTI Dominique, Monsieur COGGIA Jean-Dominique donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Madame ANDREI Brigitte, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le président expose que comme chaque année, à la demande de l' SNSM, la Commune se voit dans l'obligation de créer 5 emplois saisonniers pour la protection de la plage dite LE SANTANA.

Ces créations s'échelonnent sur 3 périodes bien définies :

- Du 08 juin au 30 juin 2024, 3 postes de Maître-nageur.
- Du 01 juillet au 31 août 2024, 5 postes de Maître-nageur.
- Du 01 septembre au 29 septembre 2024, 3 postes de Maître-nageur.

Ce personnel est recruté en application de l'article L332-23-2° du code général de la fonction publique.

A ce titre, ces emplois seront créés à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal de grade de référence.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité de 15 voix la création de ces 5 emplois saisonniers.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



NAGEURS SAUVETEURS ANNEXE FINANCIERE

Année : 2024
N° : FMD.2024/20160
18/12/2023
Convention N° : 2567

Entre la collectivité territoriale :
MAIRIE DE COGGIA 20160
Représentée par son Maire / Président
et
Le Président de la S.N.S.M.
Représenté par L'inspecteur des nageurs-sauveteurs.

CENTRE DE FORMATION ET D'INTERVENTION DE CORSE

020FCOR

Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN JUI

Du	Au	Qualification du sauveteur	Type : B - Baignade surveillée	Ouverture	Service
08/06/2024	30/06/2024	Chef de poste		23 J	0 J
08/06/2024	30/06/2024	Adjoint chef de poste		23 J	0 J
08/06/2024	30/06/2024	Sauveteur qualifié		23 J	0 J
22/06/2024	30/06/2024	Sauveteur qualifié		9 J	0 J

Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN JUILLET

Du	Au	Qualification du sauveteur	Type : B - Baignade surveillée	Ouverture	Service
01/07/2024	31/07/2024	Chef de poste		31 J	0 J
01/07/2024	31/07/2024	Adjoint chef de poste		31 J	0 J
01/07/2024	31/07/2024	Sauveteur qualifié		31 J	0 J
01/07/2024	31/07/2024	Sauveteur qualifié		31 J	0 J
07/07/2024	31/07/2024	Sauveteur qualifié		25 J	0 J

Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN AOUT

Du	Au	Qualification du sauveteur	Type : B - Baignade surveillée	Ouverture	Service
01/08/2024	31/08/2024	Chef de poste		31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Adjoint chef de poste		31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Sauveteur qualifié		31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Sauveteur qualifié		31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Sauveteur qualifié		31 J	0 J

Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN SEPTEMBRE

Du	Au	Qualification du sauveteur	Type : B - Baignade surveillée	Ouverture	Service
01/09/2024	29/09/2024	Chef de poste		29 J	0 J
01/09/2024	29/09/2024	Adjoint chef de poste		29 J	0 J
01/09/2024	29/09/2024	Sauveteur qualifié		29 J	0 J
01/09/2024	15/09/2024	Sauveteur qualifié		15 J	0 J

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

